



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL  
DEROGATOIRE AVEC LA SOCIETE "SOLTITA"  
POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS  
RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-23-276  
EN DATE DU 04 JUILLET 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société « SOLTITA », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec la société « SOLTITA », dont le siège est situé 225, avenue Olivier d'Ormesson à ORMESSON-SUR-MARNE (94490), représentée par Monsieur et Madame FERRAND, du lundi 24 juillet 2023 à 11h00 au lundi 31 juillet 2023, pour un montant charges comprises de 450 euros.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230704-lmc1H11026H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 04/07/2023  
Date de Publication : 04/07/2023

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230704-lmc1H11026H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 04/07/2023  
Date de Publication : 04/07/2023